AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 20-9-81840057

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : 86-36-24

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F
M. le Régisseur de recettes de la D.D.A. du Loiret
93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX

BULLETIN TECHNIQUE N° 362 — 19 AOUT 1981

/ARBRES FRUITIERS/

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Dans certains postes de piégeage, de nouvelles captures, parfois importantes de papillons de deuxième génération ont été enregistrées entre le 14 et le 16 Août.

Quelques pontes ont pu être déposées mais les jeunes chenilles issues de ces pontes n'apparaîtront qu'à la fin de ce mois.

ACARIENS

Les préconisations du Bulletin Technique du 11 Août dernier demeurent toujours valables. En cas d'utilisation d'un acaricide spécifique, il convient de respecter rigoureusement les délais d'emploi avant récolte, ces délais pouvant atteindre jusqu'à 21 à 30 jours pour certains produits.

MINEUSE CERCLEE

Les éclosions des oeufs ont lieu depuis le 10 Août dernier. De nouvelles mines apparaissent et de nombreux oeufs ne sont pas encore éclos. Une nouvelle intervention doit être réalisée dans les vergers dont la production est destinée à l'exportation vers le Canada, dès réception de ce Bulletin.

/CULTURES LEGUMIERES/

SEPTORIOSE DU CELERI

Les précipitations des 7 et 8 Août derniers ont entraîné une nouvelle contamination. Une intervention doit être effectuée en tout début de la semaine prochaine. Il est rappelé que tout traitement lessivé par les pluies ou les arrosages doit être renouvelé.

ROUILLE DU POIREAU

Dès l'apparition des premiers symptômes, il est conseillé d'intervenir avec une spécialité à base de MANCOZEBE (160 g/hl d'eau) - MANEBE (160 g/hl) - PROPINEBE (210 g/hl) - Les associations à base de MANEBE + ZINEBE et TRIFORINE + MANEBE sont également utilisables pour lutter contre cette maladie.

SALADES

Suite aux informations contenues dans les Bulletins Techniques des 5 et 11 Août derniers, les tableaux des pages 3 et 4 contiennent les matières actives à utiliser contre les maladies et principaux ravageurs des salades.

/VIGNES/

MILDIOU DE LA VIGNE

Des taches récentes ont encore été observées sur feuilles. Une nouvelle intervention doit être réalisée dans les vignes atteintes par le mildiou, en début de semaine prochaine. Il convient de régler les appareils afin de bien toucher les grappes.

OIDIUM

Il faut noter l'activité importante de ce champignon, notamment dans la région de MONTRICHARD (41) et dans certains vignobles d'Indre-et-Loire. Il est donc nécessaire de poursuivre la protection contre cette maladie.

P. 530

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : J. THIAULT

Dans les vignobles où un traitement antimildiou devra être exécuté, il sera possible d'en profiter pour assurer la protection contre l'oïdium.

CICADELLES

Dans les vignobles où le traitement dirigé contre les vers de la grappe a été effectué avec un insecticide peu rémanent, il peut être observé actuellement des populations de très jeunes larves de cicadelles assez importantes.

Il est donc conseillé aux viticulteurs de surveiller ces populations et d'intervenir s'il y a lieu. Le seuil d'intervention est de 1 larve par feuille en moyenne et les matières actives utilisables contre ces ravageurs ont été indiquées dans le Bulletin Technique du 28 Juillet dernier.

VERS DE LA GRAPPE

Le deuxième vol se termine. Les toutes dernières pontes pouvant arriver à éclosion en fin de semaine ou tout au début de la semaine prochaine, le traitement préconisé dans le Bulletin Technique du 11 Août dernier assurera la protection.

OIDIUM DE LA BETTERAVE SUCRIERE /BETTERAVES SUCRIERES/

Cette maladie connaît actuellement un développement assez rapide. Une nouvelle intervention peut s'avérer nécessaire dans les cultures atteintes, 15 à 20 jours après le premier traitement.

CERCOSPORIOSE

Plusieurs foyers de cercoposiose sont actuellement observés dans les cultures de betteraves sucrières. Il est rappelé qu'il est possible d'intervenir contre cette maladie à l'occasion d'un traitement dirigé contre l'oïdium.

PUCERONS DU MAIS / MAIS/

Dans la majorité des parcelles observées, les populations de pucerons sont absentes du feuillage.

Dans quelques parcelles l'espèce Rhopalosiphum padi est présente sur les spathes de l'épi mais la fécondation est terminée.

Il n'y a pas lieu d'envisager une intervention à l'heure actuelle mais la surveillance des premières feuilles en partant du haut de la plante doit être maintenue pendant encore une quinzaine de jours.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire Centre

A. SIMONIN

PRODUITS A UTILISER CONTRE LES MALADIES DES SALADES

(laitue, scarole, chicorée frisée, mâche)

Efficacité : + faible ++ moyenne +++ bonne

Matière active		Efficace contre			
Nom	Dose g/are	Bremia (mildiou)	Botrytis	Sclérotinia	Divers
Mancozèbe	16	+ + +			
Manèbe	16	+ + +			
Zinèbe	20	+ + +			
Thirame	20	+	+ +		
Thiophanate-Ethyl en traitement de sol	20			+ +	
Quintozène en traitement de sol	150			+ +	
					Rhizoctonia solani
Folpel	15	+	+		+
Iprodione	7,5		+ + +	+ +	
Vinchlozoline *	7,5		+ + +	+ +	
Procymidone (*) (**)	7,5		+ + +	+ +	
Chinométhionate	0,75				Oïdium sur scarole et chicorée frisée + +
Soufre	40 à 62				Idem
Cuivre métal (Sulfate neutralisé)	20 à 25	sur scarole : contre maladies bactériennes sur laitue de plein champ : contre mildiou sur mâche : en traitement complémentaire contre le mildiou. Attention au risque de phytotoxicité. Augmente la sensibilité au gel			

* N'utiliser ni sur jeunes plantes, ni avec un insecticide : risque de phytotoxicité.
Autorisé aussi en traitement de sol contre pourriture du collet à 15 g/are

** Interdit en Suisse

REMARQUES : 1° pour le dernier traitement contre le botrytis, éviter d'utiliser le Thirame, afin de limiter les résidus de dithiocarbamates

2° le Quintozène n'est préconisé qu'en traitement de sol et une seule fois par an : au-delà, on risque un excès de résidus.

3° les spécialités à base de Metalaxyl (Acylon) ne sont pas actuellement autorisées sur cultures légumières. La présence de résidus de ce fongicide dans les salades constitue donc un motif de refus.

PRODUITS A UTILISER EN PULVERISATION CONTRE LES NOCTUELLES DEFOLIATRICES ET TERRICOLES ET LES PUCERONS

Matière active		Efficace contre		
		Noctuelles		Pucerons
Nom	Dose g/are	Défoliatrices	Terricoles	
Acéphate	7,5	+ +	+ +	+ +
Bromophos (sauf sous abris)	5	+		+ +
Dichlorvos	10			+ +
Diméthoate	3	+		+ + +
Mévinphos	3,5	+		+ + +
Naled	10			+ +
Sulfotep (fumigation)				+ +
Méthomyl	3	+ +		+ +
Pyrimicarbe	3,75			+ + +
Cyperméthrine	0,3	+ + +		
Deltaméthrine (Décaméthrine)	0,07	+ + +		
Perméthrine (pulv. ou appâts)	0,5	+ +		

Il est déconseillé d'utiliser ces produits au-delà du stade végétatif de 18 feuilles. Cependant, en cas d'attaque tardive on pourra employer l'un des insecticides suivants :
- Acéphate contre noctuelles et pucerons -délai avant récolte : 14 jours
- Mévinphos contre pucerons - délai avant récolte : 7 jours

Deltaméthrine contre noctuelles : utilisable jusqu'à la récolte.

REMARQUE : les attaques de noctuelles défoliatrices sont surtout à craindre en fin d'été et en automne et parfois au printemps.

PRODUITS A UTILISER PAR APPATS* OU GRANULES CONTRE LES CHENILLES DE NOCTUELLES TERRICOLES ET LES LIMACES

Matière active	Efficace contre	
	Noctuelles	Limaces
Chlorpyriphos éthyl (appâts)	+ +	
Phoxime (granulés)	+ + +	
Carbaryl	+ +	
Méthiocarbe (Mercaptodiméthur)		+ +
Métaldéhyde		+ +

* Formulations prêtes à l'emploi à l'exclusion de celles à base de Lindane, déconseillées sur cultures maraîchères de plein air et interdit en serres et sous abris.

REMARQUE : conduire la lutte avant mise en place de la culture. l'utilisation des appâts après plantation augmente le risque de botrytis.